

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)

Fonds à formule présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, avec une garantie du capital à l'échéance*



La performance de Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% (« l'Indice »). Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) est une alternative à un placement risqué de type "actions".

Éligibilité : Assurance Vie, Plan d'Épargne Retraite Assurance, Compte-Titres Ordinaire (CTO), Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne Retraite Individuel en Compte-Titres Ordinaire (PERI CTO).

Durée : 3 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans.

***Commercialisation du 1^{er} septembre au 4 décembre 2026 (Assurance Vie/Plan d'épargne retraite assurance) ou jusqu'au 11 décembre 2026 (CTO/PEA/PERI CTO).** Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative de Référence, les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion, frais de transfert et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule.



Le terme « Capital » désigne la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative de Référence, les performances et les rendements potentiels annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion, frais de transfert et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 10 décembre 2032. La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 1^{er} septembre 2026 inclus et le 11 décembre 2026 inclus.

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur les marchés actions de la zone euro tout en garantissant votre Capital à l'échéance.

La garantie du Capital à l'échéance

Le Capital est garanti au terme des 6 ans, quelle que soit l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75 %, même en cas de forte baisse de l'Indice ; ou à 3 ans si l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport à sa Valeur Initiale.

Comment fonctionne Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) ?

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) est un placement sur 3 ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75%, qui offre :

À 3 ans (le 11 décembre 2029) : on calcule la Performance de l'Indice
(Performance date à date entre sa Valeur Initiale et sa Valeur 3 ans)

Si la Performance de l'Indice est supérieure ou égale à 5 % :

La formule s'arrête automatiquement
(sortie conditionnelle à 3 ans).

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)
offre le Capital majoré d'un gain fixe de 20 %⁽¹⁾
(soit un taux de rendement annuel brut de 6,27 %⁽²⁾).
Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de
la hausse éventuelle de l'Indice.

Si la Performance de l'Indice est inférieure à 5 % :

La formule continue jusqu'à l'échéance
des 6 ans.

À 6 ans (le 10 décembre 2032) : on calcule la Performance
Moyenne de l'Indice sur les 6 années du placement
(moyenne arithmétique des 12 performances
mesurées chaque semestre par rapport à la Valeur
Initiale de l'Indice)

**Si cette Performance
Moyenne de l'Indice
sur les 6 années
est positive :**

**Crédit Agricole Indicia
(Septembre 2026)
offre le Capital majoré
de la Performance
Moyenne de l'Indice.**
Dans ce cas l'investisseur
peut ne bénéficier
que partiellement de
la croissance de l'indice
EURO iSTOXX® 50 NR
Decrement 3.75%.

**Si cette Performance
Moyenne de l'Indice
sur les 6 années
est négative ou nulle :**

**Crédit Agricole Indicia
(Septembre 2026)
offre le Capital,
soit un taux
de rendement annuel
brut de 0 %⁽²⁾.**

BON À SAVOIR

La Valeur Initiale de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 15 décembre 2026, 16 décembre 2026, 17 décembre 2026.

La Valeur 3 ans de l'Indice est égale au cours de clôture de l'Indice du 23 novembre 2029.

La Performance Moyenne de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des 12 performances mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice, le 11 juin 2027, 13 décembre 2027, 12 juin 2028, 11 décembre 2028, 11 juin 2029, 11 décembre 2029, 11 juin 2030, 11 décembre 2030, 11 juin 2031, 11 décembre 2031, 11 juin 2032, 24 novembre 2032.

(1) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion, frais de transfert et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 1^{er} septembre 2026 inclus et le 11 décembre 2026 inclus.

(2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 11 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (11 décembre 2029 ou 10 décembre 2032).

L'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% en détail

Une sélection de 50 entreprises européennes

Lancé le 26 novembre 2024 par STOXX, l'EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% est composé des 50 valeurs de l'Euro Stoxx 50® (dont les actions sont sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché), dividendes nets réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an.

La composition et les poids sont revus trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50® aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an.

Si les dividendes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à Euro Stoxx 50® calculé hors dividendes.

À titre d'information, le taux moyen des dividendes nets payés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50® sur les dix dernières années s'élève à 2,66 %*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

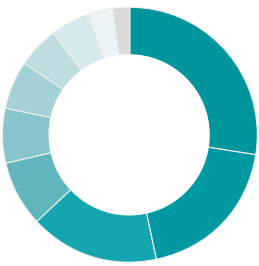
* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro Stoxx 50 calculé dividendes nets réinvestis et l'indice Euro Stoxx 50 calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 15 juillet 2016 au 17 juillet 2026.

► Suivez l'évolution de l'EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% :

www.stoxx.com

(Symbole : IXE50ND3)

Une diversification sectorielle des entreprises



● Finance : 27 %
● Industrie : 19 %
● Technologies : 16 %
● Consommation cyclique : 8 %
● Énergie : 7 %
● Matériaux de base : 6 %
● Santé : 5 %
● Services aux collectivités : 5 %
● Consommation non cyclique : 3 %
● Télécommunications : 2 %

Les 10 premières valeurs de l'EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75%

1. ASML Holding	Pays-Bas	6. Schneider Electric	France
2. Siemens	Allemagne	7. SAP	Allemagne
3. Banco Santander	Espagne	8. Iberdrola	Espagne
4. Allianz	Allemagne	9. BBVA	Espagne
5. TotalEnergies	France	10. Unicredit	Italie

Source : www.stoxx.com - Données au 17 juillet 2026

INCONVÉNIENTS

- **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)** présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de sortie avant l'échéance de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 3 ans ou 6 ans, selon l'évolution de l'Indice. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la date de la Valeur Liquidative Finale².
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains. À 3 ans, le gain³ potentiel est plafonné à 20 %, soit un taux de rendement annuel brut de 6,27 %¹⁻⁴. À 6 ans, l'investisseur peut ne bénéficier que partiellement de la croissance de l'Indice au travers d'une indexation à la moyenne arithmétique utilisée dans le calcul du gain.
- L'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 3,75 % par an.
- Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer à la hausse et être défavorable à la performance de l'Indice.

AVANTAGES

- Le Capital est garanti, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la Période de Souscription (du 1^{er} septembre 2026 au 11 décembre 2026) et a conservé son placement pendant 6 ans (jusqu'à l'échéance du 10 décembre 2032).
- Les investisseurs peuvent bénéficier d'une échéance à 3 ans si l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial. Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation avec un gain fixe³ de 20 % soit un taux de rendement annuel brut de 6,27 %¹⁻⁴.
- Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la Performance Moyenne de l'Indice sur les 6 années est positive, l'investisseur bénéficie le 10 décembre 2032 du Capital majoré de la Performance Moyenne de l'Indice.

BON À SAVOIR

La formule est décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule – de la documentation réglementaire du fonds.

Principaux risques pour l'investisseur : Risque de perte en capital, risque de marché, risque de défaillance de la contrepartie, risques liés aux caractéristiques de la formule, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de classification.
Se reporter au détail du profil de risque dans le prospectus.

Questions / Réponses

Pourquoi investir sur Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) ?

- Pour bénéficier d'un gain³ potentiel de 20 % à 3 ans, soit un taux de rendement annuel brut de 6,27 %¹⁻⁴, si l'Indice est en hausse de plus de 5 % par rapport à sa Valeur Initiale, ou de la Performance Moyenne de l'Indice à l'échéance du 10 décembre 2032, en cas de Performance Moyenne de l'Indice positive sur les 6 années, mesurée chaque semestre. Soit votre gain est plafonné en cas de remboursement automatique à 3 ans, soit vous devez conserver votre placement jusqu'à l'échéance de la formule.
- Vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice. En contrepartie, vous disposez de la garantie du Capital, à l'échéance du 10 décembre 2032, quelle que soit l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75%.

Comment est calculée la performance finale de Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) si le remboursement automatique anticipé à 3 ans ne se réalise pas ?

À 3 ans, si l'Indice n'est pas en hausse de plus de 5 % par rapport à son niveau initial, la formule se poursuit jusqu'au 10 décembre 2032. On calcule alors la Performance Moyenne de l'EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% :

- 1) Chaque semestre, pendant 6 années, on mesure la performance de l'indice EURO iSTOXX® 50 NR Decrement 3.75% par rapport à sa Valeur Initiale.
- 2) La Performance Moyenne de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des 12 performances mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice.

À l'échéance, **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)** offre le Capital majoré de cette Performance Moyenne.

Puis-je choisir la durée de mon placement ?

Non, la durée de **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)** est automatiquement déterminée par l'évolution de l'Indice. Une échéance anticipée est automatiquement prévue à 3 ans si ce dernier est en hausse de plus de 5 % par rapport à sa Valeur Initiale à 3 ans. Dans le cas contraire, la durée de placement est de 6 ans.

Mon investissement reste-t-il disponible à tout moment ?

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) est construit dans la perspective d'un investissement pour une durée de 6 ans maximum.

En cas de rachat avant l'échéance du produit, la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

(1) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion, frais de transfert et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 1^{er} septembre 2026 inclus et le 11 décembre 2026 inclus.

(2) Définition précise au paragraphe "Description de la formule" du Prospectus du fonds.

(3) Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

(4) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 11 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (11 décembre 2029 ou 10 décembre 2032).

Illustration des scénarios

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les simulations ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

Scénario défavorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car l'Indice à 3 ans n'est en hausse de plus de 5% par rapport à sa Valeur Initiale.

À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est négative (par rapport à sa Valeur Initiale).

➤ **À l'échéance des 6 ans, vous récupérez votre Capital (soit un TRA de 0 %²).**

Scénario médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car l'Indice à 3 ans n'est en hausse de plus de 5% par rapport à sa Valeur Initiale.

À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est de 14,84% (par rapport à sa Valeur Initiale).

➤ **À l'échéance des 6 ans, vous récupérez votre Capital majoré d'une performance finale de 14,84 %¹ (soit un TRA de 2,33 %²).**

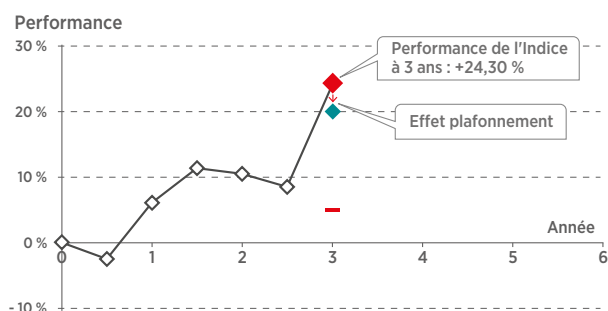
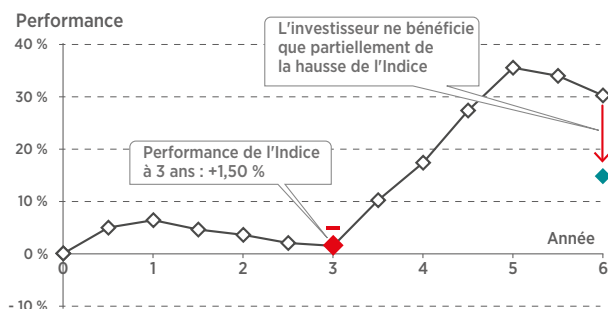
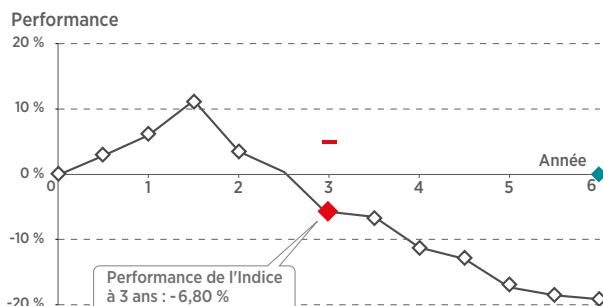
Scénario favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 3 ans car l'Indice à 3 ans est en hausse de plus de 5% par rapport à sa Valeur Initiale.

➤ **À 3 ans, vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe de 20 %¹ (soit un TRA de 6,27 %²).**

Dans cet exemple l'Indice a progressé de 24,30% à 3 ans, vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice (effet plafonnement).

- ◆ Performance de l'Indice à 3 ans entre sa Valeur Initiale et sa Valeur 3 ans
- Condition de remboursement anticipé à 3 ans
- ◇ Performances semestrielles (mesurées par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice)
- ◆ Performance finale de Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)



(1) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie ou au plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion, frais de transfert et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 1^{er} septembre 2026 inclus et le 11 décembre 2026 inclus.

(2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 11 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (11 décembre 2029 ou 10 décembre 2032).

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et l'éventuelle cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) viennent diminuer le nombre de parts de **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)** conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)**.

Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

À titre d'exemple, pour un contrat d'assurance dont les frais annuels sont de 1 %, la valorisation de la part du contrat nette investie sur le support Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) sera :

Scénario	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est négative (par rapport à sa Valeur Initiale)	0 %	- 1,00 %
À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est de 14,84 % (par rapport à sa Valeur Initiale)	2,33 %	1,31 %
À 3 ans, l'Indice est en hausse de plus de 5 % par rapport à sa Valeur Initiale	6,27 %	5,20 %

Ces exemples de rendements ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'impact de l'éventuelle garantie complémentaire en cas de décès.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable à priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026), en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité, disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) dans le cadre d'un plan d'épargne-retraite assurance ?

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre plan d'épargne-retraite assurance.

Le plan d'épargne-retraite assurance est un contrat multisupport et ne comporte pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Ce contrat comporte des frais sur versement, des frais sur arbitrage des frais de transfert et des frais de gestion.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion) viennent diminuer le nombre de parts de **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)** conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)**.

Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

À titre d'exemple, pour un contrat d'assurance dont les frais annuels sont de 1 %, la valorisation de la part du contrat nette investie sur le support Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) sera :

Scénario	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est négative (par rapport à sa Valeur Initiale)	0 %	- 1,00 %
À 6 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 12 semestres est de 14,84 % (par rapport à sa Valeur Initiale)	2,33 %	1,31 %
À 3 ans, l'Indice est en hausse de plus de 5 % par rapport à sa Valeur Initiale	6,27 %	5,20 %

Ces exemples de rendements ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

Avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable à priori en cas de :

- transfert, rachat, ou liquidation du plan d'épargne-retraite ;
- arbitrage ou changement de formule de gestion ;
- ouverture d'un compartiment autre que celui des versements volontaires déductibles ;
- décès de l'adhérent-assuré.

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026), en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité, disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Carte d'identité

Code ISIN	FRO0140198B1
Commercialisation	- Assurance vie, Plan d'Epargne Retraite Assurance : 1^{er} septembre 2026 au 4 décembre 2026 - PEA, CTO et PERI CTO : 1^{er} septembre 2026 au 11 décembre 2026
Éligibilité	Assurance vie, Plan d'Epargne Retraite Assurance, CTO (Compte-titres ordinaire), PEA (Plan d'Epargne en Actions) et PERI CTO en gestion libre (Plan d'Epargne Retraite Individuel)
Durée de placement recommandée	3 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice.
Nature juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Classification AMF	Fonds à formule
Société de gestion	Amundi Asset Management
Indice de référence	EURO IStoxx® 50 NR Decrement 3.75% Suivez l'évolution de l'Indice sur : www.stoxx.com (Symbole : IXE50ND3)
Frais d'entrée	- Assurance vie, Plan d'Epargne Retraite Assurance : Néant. - Frais sur versements ou arbitrage : Cf. contrat - PEA, CTO et PERI CTO : 2 % maximum
Frais de gestion maximum	2,5 % TTC (pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion)
Frais de sortie	À l'échéance : néant (qu'elle ait lieu à 3 ans ou 6 ans) Entre le 1^{er} septembre 2026 inclus et le 11 décembre 2026 inclus : néant 1 % acquis au fonds aux autres dates
Indicateur de risque *	1 2 3 4 5 6 7 ← → Risque le plus faible Risque le plus élevé * L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 10 décembre 2032, en l'absence de remboursement automatique. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le Fonds est géré par Amundi Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF").

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil ou recommandation en investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du fonds à formule **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)**, agréé par l'AMF le 24 juin 2026, dont le Document d'Informations Clés ("DIC") en vigueur est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Les caractéristiques principales de ce Fonds à formule sont mentionnées dans la documentation réglementaire disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le fonds présente un risque de perte en Capital : voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus de **Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026)**.

La distribution de ce Fonds est strictement limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce Fonds.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.fr et dans le prospectus du fonds décrit dans ce document.

Crédit Agricole Indicia (Septembre 2026) vous est proposé dans les contrats multi supports d'assurance vie et de capitalisation, de plan d'épargne retraite assurance. Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les dispositions complètes de votre contrat figurent dans la notice d'information de ces contrats et dans les conditions générales valant note d'information pour le contrat de Capitalisation.

Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier, sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT - filiale du groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036, et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 160061046, Société par actions Simplifiée au Capital de 1 143 615 555 €, Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris, 437 574 452 RCS Paris.

PREDICA - Entreprise régie par le Code des assurances, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris.

Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, dont le siège social est 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris.

Crédit photo : Gettyimages.

Informations réputées exactes en juillet 2026.

